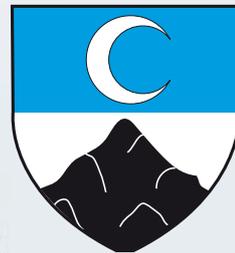


Le journal MONTESQUIOU



JOURNAL D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE MONTESQUIOU

N°1 -2009

SOMMAIRE



Le CCAS... p 2



Dossier : LA COMMISSION
BÂTIMENT ... p 3



Le coin des associations
... p 6

L'Édito DU MAIRE

Montesquiou est une commune dynamique et créative. Le conseil municipal largement renouvelé et rajeuni, se compose d'élus d'horizons professionnels différents, qui s'impliquent avec détermination en parfait respect de la diversité de notre population.

Montesquiou a la chance d'avoir un tissu associatif très actif et varié dans les activités : culturelles, sportives et loisirs divers.

Le dynamisme des responsables associatifs est un élément très positif de la vie locale.

La qualité, la diversité et la fréquence des activités proposées doivent satisfaire beaucoup d'entre nous.

La vie associative locale est une richesse pour notre communauté.

Comme cela s'est déjà produit, vous serez invité à vous associer à une réflexion pour envisager ensemble l'éventualité de projets communaux nécessaires aux conditions de vie actuelle : aménagements espaces publics (rues, place, parking etc...), extension du lotissement, maison médicale, maison d'accueil familial, ...

Pour prospérer en harmonie avec l'ensemble de la population, ce bulletin se veut une liaison informative de la vie locale.

Municipalité, associations, services au public, professions libérales, travaillons chacun dans son rôle pour l'intérêt général.

Tout ce qui divise est négatif, tout ce qui rassemble est positif.

Je connais bien les Montesquistes, ma confiance et mon enthousiasme sont intacts, Montesquiou a un bel avenir.

Robert PERRUSSAN



M. Le Maire Robert PERRUSSAN et les institutrices, Mme BRETON et Mme DOUCET lors de l'inauguration de l'école.

Le CCAS

En mai 1981, le bureau d'aide sociale de Montesquiou met en place un service d'aide ménagère à domicile, qui interviendra sur les communes de Montesquiou, Bars, Castelnau d'Angles, Estipouy, l'Isle de Noé, Mouchès, Monclar sur l'Osse, Pouylebon.

2 aides ménagères sont recrutées pour s'occuper de 4 personnes

En 2009, le SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) géré par Christine Gondolo compte 10 agents sociaux diplômés et formés régulièrement qui interviennent chez 52 personnes pour un total de 950 h par mois, chiffre en augmentation régulière.

Ce SAAD s'adresse à des personnes de plus de 60 ans, des personnes handicapées ou après une hospitalisation avec l'accord des mutuelles.

Les aides à domicile peuvent intervenir pour l'aide à l'habillage, à la toilette, pour la préparation des repas, pour l'entretien de la maison mais aussi pour aller chez le médecin, ou pour faire des courses.

La prise en charge se fait tous les jours y compris les week-ends et les jours fériés.

Le CCAS (centre communal d'action sociale) est un service prestataire; de ce fait, il est l'employeur direct des aides à domicile. Les personnes âgées ou les familles faisant appel à notre service pour une intervention n'ont pas la charge ni la responsabilité qui incombe à tout employeur direct.

Aujourd'hui tout est mis en oeuvre pour que les personnes âgées restent le plus longtemps possible à leur domicile.

Notre service répond véritablement au besoin de la population d'autant plus que le CCAS de Montesquiou a obtenu en 2008 l'agrément qualité de services à la personne.

Son conseil d'administration est composé d'élus du conseil municipal et de membres d'associations oeuvrant dans l'action sociale.



Sur la photo de gauche à droite : Christine GONDOLO, Evelyne SERNIGUET, Lysiane ABADIE, Christine GARCIA, Jaqueline ABADIE, Marie Françoise LUSSAN, Céline SABATHIER, Chantal LASSERRE, Viviane DESCAT, Corine CUGINI, Henriette DEBARD.

Président : PERRUSSAN Robert

Vice présidente : CUGINI Corinne

Membres : DUPOUY Jean Luc

ROYAL Lydie

VERRET Etienne

SALADIE Claude
(représentant l'UDAF du Gers)

GOURGUES Lucille
(représentant les personnes âgées)

RAYMOND-MANO Claude
(représentant les handicapés du Gers)

BOURILLON Pascale
(représentant les Restos du Cœur)

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au

CCAS DE MONTESQUIOU

MAIRIE

TEL: 05 62 70 91 18

FAX: 05 62 70 92 05

MAIL: ccasmontesquiou@orange.fr

LA COMMISSION BÂTIMENTS

Des locaux adaptés et rénovés pour la culture, l'enseignement et la jeunesse.



L'ÉCOLE :

Tous les enfants passent au moins 6 années, dans les locaux d'une école primaire !...

De nouveaux aménagements réalisés à l'école sont à la disposition des élèves et des enseignants depuis le début 2009 :

- La salle polyvalente permet d'accueillir la garderie, des activités d'éveil et un espace informatique.
- Des sanitaires neufs ont été construits, dont un local avec accès pour les personnes à mobilité réduite.

• Les cours de récréation, communiquent maintenant par un préau commun beaucoup plus fonctionnel, permettant l'accès abrité à la salle de restauration.

• La sécurité est assurée par une balustrade qui clôture l'espace éducatif.

• Le stationnement des cars, sur un espace réservé, renforce la sécurité des enfants durant les transferts. Gageons que cela favorisera les apprentissages et augmentera l'attractivité de l'école à Montesquiou.

ESPACE CULTUREL

Les enfants utilisent aussi les services de la bibliothèque qui nous attend tous ! (voir horaires). Elle est déplacée au rez-de-chaussée des locaux associatifs, également rénovés et redistribués avec un espace d'accueil pour le syndicat d'initiative, l'animation de ce lieu de culture et d'information est assurée par Pascale Sanvert et des bénévoles.

L'école de musique partage avec « les Voix de Montesquiou », pratiquement tout l'étage réaménagé, isolé et rénové, des locaux associatifs.

L'ensemble réalisé constitue un espace cohérent, fonctionnel, plus moderne au service de la culture pour tous.



EMBELLISSEMENTS, ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

LA MAIRIE ET SA PLACE :

A l'occasion des travaux de l'école la façade EST de la Mairie a été repeinte et la place a changé de revêtement pour un aspect plus « pimpant », attention au stationnement, une place « Handicapé » sera réservée (marquage au sol).

L'ÉGLISE :

Les tuiles du pan Nord de la toiture ont été crochettées, leur glissement à chaque tempête devrait dorénavant être évité.

Le paratonnerre du clocher a été réparé et mis aux normes par une société spécialisée.

LA PORTE MEDIEVALE :

Une étude pour la restauration de la porte est confiée à un architecte du patrimoine pour réparer des désordres apparents de la structure.

Le mur d'enceinte, côté presbytère demande également des travaux de mise en sécurité qui seront réalisés, en même temps que la réfection du mur du puits pour lesquels, le CAUE a été sollicité.

Pour les autres bâtiments, la commission planifie les travaux d'entretien, notamment des toitures à partir de l'état des lieux établi avec un professionnel à la fin 2008, les travaux les plus urgents ayant été d'ores et déjà réalisés.



LES PROJETS

Toujours dans sa politique d'entretien, la commission travaille déjà sur de nouveaux projets ...

ATELIERS MUNICIPAUX ET ESPACE COUVERT POUR LA PETANQUE :

La SEM Gers est chargée de l'étude, avec M. Cazères architecte.

L'implantation a été choisie par la commission après consultation des futurs utilisateurs, sur le terrain de l'ancien marché au cadran.

CIMETIERE :

La nécessité d'aménagement d'un ossuaire, les demandes croissantes d'un espace cinéraire (colombarium) mènent à une réflexion sur l'adaptation du cimetière.

Le projet est à l'étude, le CAUE (Conseil en Aménagement, Urbanisme, Environnement) est sollicité.

MAISON MEDICALE :

Une réflexion est lancée avec l'appui de la SEM et du CAUE en prenant en compte les vœux des différents professionnels de santé pour répondre au mieux aux besoins.

LOTISSEMENT ET ACCUEIL DES PERSONNES AGEES :

L'extension du lotissement, la construction de structures d'accueil familial pour les personnes âgées, mobilisent actuellement le conseil et divers partenaires pour une étude précise en vue d'une réalisation à court terme fortement souhaitée.

Travaux de la commission d'intérêt économique

La commission de développement économique est composée de cinq membres. Elle s'est réunie pour une évaluation des besoins de notre commune dans ce domaine.

Le fait est que la compétence principale appartient à la communauté de communes avec laquelle nous pourrions conduire les projets les plus importants.

Quelques priorités ont émergé de la discussion notamment la nécessité de soutenir le commerce et l'artisanat local.

Quelques pistes : il serait salubre de posséder un ou deux locaux – relais - stockage, d'environ

100 ou 150m² pour permettre l'installation d'artisans, puis d'avoir une petite réserve foncière pour les éventuelles demandes d'installations.

Le soutien du commerce passe par l'animation plus dynamique du village, la création d'évènements qui pourraient augmenter la fréquentation du village, peut-être attirer une clientèle non habituée.

Le passage de pèlerins et de touristes divers est en progression et pourrait être mieux exploité; une nouvelle signalétique claire, précise et attrayante indiquant les commerces et services mais aussi les monuments ou sites irait dans ce sens.

Pour cela nous proposons de réunir les professionnels intéressés qui pourraient se regrouper, s'associer pour lancer des initiatives.

Toutes ces réflexions seront prochainement présentées au conseil municipal.

Le nouveau médecin ...

Le 17 Août : Montesquiou a honoré l'installation d'un nouveau médecin, le Dr. ALEXA Arinel, qui a accepté de quitter la Roumanie, sa patrie d'origine, pour se mettre au service de notre communauté. Nous lui souhaitons la bienvenue et tous nos vœux de réussite dans l'exercice de sa profession (Tel : 05 62 62 20 00)



Les finances communales

Avant le 1er avril de chaque exercice, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif et le budget primitif; ce dernier peut être complété par un budget supplémentaire avant la fin de l'exercice.

L'assemblée communale a opté pour un seul budget (sauf impérieuse nécessité) tant en fonctionnement qu'en investissement.

Dans la préparation de chaque budget primitif, un point est établi sur l'état de la dette, très acceptable

actuellement et des taxes qui ne sont augmentées que très exceptionnellement (pas d'augmentation en 2008 ni en 2009).

Les dépenses incompressibles de fonctionnement sont analysées avec rigueur afin d'éviter tout gaspillage;

Le budget primitif 2009 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 594 831 € (virement de 83 459 € à la section d'investissement compris) et celle d'investissement à la somme de 478 530 € dont une partie, selon l'état d'avancement des travaux d'investissement prévus, pourra être financée par un emprunt peu élevé qui pourra être supporté facilement puisque trois emprunts arrivent à terme fin 2009.

la commune a fait le nécessaire pour récupérer la TVA sur investissement durant l'année qui suit la réalisation des opérations de paiement (et non N+2 comme auparavant) comme lui en donnent la possibilité les nouvelles dispositions réglementaires

ETAT DE LA DETTE :

- COMMUNE
Annuité : 42 260 €
- SIVOM
Annuité : 38008,65 €
- Service ASSAINISSEMENT
Annuité : 3468,30 €

Une telle gestion, qui se veut rigoureuse, facilitera la réalisation des investissements nécessaires à la commune qui s'efforcera d'obtenir tous les financements possibles jusqu'au niveau du pays d'Auch dans le cadre du programme LEADER notamment.

Des agents communaux

Chargés de l'entretien et de la réalisation de certains travaux, deux agents d'entretien se trouvent actuellement en congé maladie; leur durée s'avérant longue, il a été décidé de faire appel momentanément à Energie M4 qui met à la disposition de la commune ponctuellement selon ses besoins, un ou deux agents afin que les travaux d'entretien du village notamment puissent être réalisés en temps opportun;

Cette pratique donne entière satisfaction actuellement sans gréver le budget communal puisque la commune a souscrit une assurance qui intervient dans le cas de figure qui nous concerne.

Plan de relance 2009 OPAH grand sud

Propriétaires, bénéficiez des aides exceptionnelles pour l'isolation et les économies d'énergie pour votre logement ou un logement loué.

Renseignements aux permanences mensuelles en Mairies de 13h30 à 15h30 le 4^{ème} jeudi à MONTESQUIOU, sauf août) ou au 05 61 48 87 88 (Mme BELLEVILLE)

Commission village

La commission village s'attache tout particulièrement à l'amélioration de notre cadre de vie en veillant sur l'entretien des espaces publics et leur fleurissement. C'est ainsi qu'au fil des ans et grâce à la participation de la population et du personnel communal, le village, par sa mise en valeur, devient de plus en plus accueillant.

En s'inscrivant au concours départemental des villes et villages fleuris, la commune s'engage notamment à mettre en oeuvre des actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants, limiter les pollutions, préserver et enrichir la biodiversité des espaces communaux, gérer quantitativement et qualitativement la ressource en eau.

Continuons ensemble dans cette démarche en embellissant notre village pour le rendre de plus en plus attractif.

Voirie et infrastructures

Comme vous le savez, la voirie représente un poste très important du budget.

La municipalité a décidé et réalisé un programme de voirie en 2008 de 107000 € (chemin de Marcade, chemin de Haraout, garenne).

Enrevanche, en 2009, un programme moindre (40000€) sera exécuté (Arnaud, Marcade).

L'éboulement (chemin du Lizet) sera traité après avis de la Police de l'eau.

Le conseil municipal a également souhaité la restauration de la rue principale avec aménagement de la place centrale (études en cours).

L'éclairage public, avec enfouissement des lignes et pose de lampadaires, sera poursuivi. Une nouvelle forme d'éclairage est actuellement en discussion.

Assainissement : La réfection totale du poste de relèvement du lotissement a été effectuée au début de l'année 2009 et le poste de relèvement de l'ancienne perception sera remplacé en cours d'année.

Le coin des associations

Les Voix de Montesquiou

Notre chorale créée en 1993 par G. Bernes, prêtre en retraite, originaire de notre village, se compose de 25 membres : sopranes, alti pour les voix de femmes, ténors basses pour les voix d'hommes.

Madame E. Bertrand est notre chef de chœur.

Si vous aimez chanter, venez nous rejoindre avec ou sans connaissances de la musique.

Répertoire : Classique : Bach, Mozart, Buxtehude, Haendel Vivaldi.

. traditionnel

. folklorique

. gospels

Répétitions : Tous les mardis à 20 h 30.

Été : église.

Manifestations : Concerts dans les églises des environs, célébration de mariages.

Présidente : F. Cresson 06.07.03.03.36.

Secrétaires : P. Favard 05.62.70.98.37. H. Barrère 05.62.70.91.93.

La Société musicale du Canton de Montesquiou

«A Montesquiou pour faire de la musique... Rien de plus simple! Il suffit de s'inscrire à l'école de musique. Cette association compte une cinquantaine de musiciens. Elle se compose de 3 entités séparées mais qui collaborent ensemble:

- l'harmonie Montesquivaie qui propose différents concerts au cours de l'année dont l'avant première du festival JIM. Elle participe à la fête de la musique

et aux messes importantes de la saison (Téléthon, Ste Barbe, Ste Cécile, Noël...). Vous pouvez également nous retrouver pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

- la Bandas «les illuminés» créée par Benoit Dausat en 2003. C'est le petit groupe de musiciens qui anime vos fêtes locales, mariages et autres festivités. Si vous voulez faire appel à nous merci de contacter Benoit au 06.22.85.40.47

- Enfin l'école de musique est responsable de la formation musicale de vos enfants. Ils débutent par une année de formation musicale avant de choisir un instrument. A Montesquiou sont enseignés : la flûte, la clarinette, le saxophone, le tuba, le trombone, la trompette, la batterie et les percussions, grâce à nos 6 professeurs amoureux de la musique. Après 2 ans de pratique de leur instrument, ils intègrent enfin l'harmonie junior où ils auront la récompense de jouer ensemble.

Les cours ont lieu aux locaux associatifs de Montesquiou. Ces locaux ont été récemment rénovés par la municipalité afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Pour tous renseignements concernant l'harmonie ou l'école de musique, merci de contacter Marie-Noëlle Denat au 06.08.00.31.40

46 Ans de judo à Montesquiou !

Un club dynamique et animé qui a amené plusieurs de ces judokas à de belles victoires ainsi qu'à la ceinture noire ...

Dans une salle agréable et volumineuse, le judo y est enseigné deux fois par semaine, par deux jeunes

professeurs diplômés d'état.

Le judo, avec ses nombreuses valeurs morales et sportives, est un sport ouvert à tous, dès le plus jeune âge.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer le lundi et vendredi soir à la salle du temps libre.

Contact : 06.26.75.01.17. Cyril JCM@orange.fr.

Informations pour les associations

Aménagement de la maison du temps libre

Lors d'un entretien, les présidents et présidentes des associations nous ont fait part de leurs satisfactions et aussi de leurs souhaits.

Pour la plupart d'entre eux, l'aménagement des locaux de la maison du temps libre serait souhaitable. Plusieurs élus se sont rendus sur place pour voir les aménagements à effectuer.

Ce sujet a ensuite été abordé lors de la dernière réunion du conseil municipal, au cours de laquelle Mr LE MAIRE a soulevé le problème des normes qu'il faut respecter. Il souhaite donc, avant tous travaux, se rapprocher d'un organisme compétent afin que les aménagements puissent dans la mesure du possible se réaliser en toute conformité.

Au club soleil d'automne

Le Club Soleil d'Automne organisait son deuxième voyage en Camargue aux Saintes Maries de la Mer le jeudi 16 juillet dont le programme était le suivant : Le matin, croisière en mer, 12 h 30 repas au restaurant, 14 h 30 balade en petit train dans la Camargue, puis visite libre en ville, retour en fin de soirée.

Pour rejoindre le Club : 05.62.70.93.78, 05.62.70.91.40, ou 05.62.66.65.76.

Syndicat d'initiative

Depuis sa création le 6 avril 1974 le Syndicat d'Initiative Cantonal fonctionnait au bénéfice des communes du canton de Montesquiou.

Avec la mise en œuvre de l'intercommunalité, l'organisation initiale a dû évoluer et s'est traduite par la modification des statuts. Egalement, une taxe de séjour obligatoire sur tout le territoire, payable par les vacanciers, a été instaurée par la Communauté de Communes le 15 mars 2009.

Cependant les missions du syndicat cantonal restent les mêmes :

- Accueil et informations touristiques
- Elaborations des produits touristiques
- Promotion touristique des communes
- Coordination des interventions des partenaires du développement touristique local
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique locale

Tout cela sous le contrôle du Comité Départemental du Tourisme (CDT).

L'accueil touristique est réalisé dans un local des anciens locaux associatifs à côté de la bibliothèque. Pendant la saison touristique il y a une permanence journalière. Hors saison ce travail est réalisé par la bibliothécaire les jours d'ouverture de la bibliothèque.

Rugby club bassoues lupiac Montesquiou

Pour cette saison 2008-2009, l'équipe 1 a disputé la phase qualificative régionale échouant pour accéder au championnat de France et l'équipe 2 a atteint la demie finale régionale en triomphant de bonnes équipes. Pour la population et ses supporters le club regrette de n'avoir pas réalisé une aussi bonne saison que la précédente en ne tirant pas peut être le maximum de ses appréciables moyens.

Au delà des résultats sportifs, grâce à ses joueurs, dirigeants et bénévoles, le club assure une bonne animation dans la commune et contribue à faire parler de Montesquiou dans et hors du département.

Le fonctionnement du club n'est possible qu'avec le soutien des municipalités et l'aide de tous ceux qui sous des formes diverses lui apportent des moyens matériels indispensables. Les responsables profitent de cette tribune pour leur adresser à tous leurs remerciements.

Malgré une certaine déception à l'issue de la présente saison, le club qui conserve son rang en Promotion d'Honneur possède des structures convenables et nécessaires pour repartir la saison prochaine avec l'enthousiasme indispensable à tous les sportifs.



MAIRIE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
 mairie.montesquiou@wanadoo.fr
 TEL: 05 62 70 91 18 - FAX: 05 62 70 92 05

C.C.A.S :

Service d'Aide à domicile
 En mairie le lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi
 ccasmontesquiou@orange.fr
 05 62 70 91 18

SIVOM DE MONTESQUIOU (VOIRIE)

En Mairie le lundi, mardi mercredi matin, jeudi et vendredi
 05 62 70 91 18

SIVU DE MONTESQUIOU

Transport collectif à la demande
 05 62 70 91 18

DÉCHETTERIE

Lundi : fermé, Mardi : été de 15h à 19h
 Mercredi : de 9h à 13h, Jeudi : fermé
 Vendredi : de 9h à 13h, Samedi : été de 15h à 18h
 05 62 70 81 16

ASSISTANTE SOCIALE D.S.D

Sur RDV
 05 62 59 01 00

ASSISTANTE SOCIALE M.S.A. 05.62.59.08.11

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI 05.62.05.32.32

CONCILIATEUR DE JUSTICE

En mairie Le 1^{er} mercredi du mois de 10H à 12H
 05 62 70 91 18

ECOLE PRIMAIRE

Garderie ouverte de 7H45 à 8h50
 et de 16h30 à 18h30 les jours d'école
 05 62 70 94 06

LA POSTE

Bureau ouvert tous les jours
 de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
 05 62 70 91 14

SUBDIVISION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

05 62 70 96 90

PERMANENCE ADASEA

Bibliothèque le 2^{ème} jeudi de 9 H à 12 H
 05.62.70.97.74

BIBLIOTHÈQUE

Mercredi : 9h30 - 19h
 Vendredi : 13h30 - 18h
 Samedi : 9h30 - 17h
 05 62 70 97 74

Pour les personnes âgées bientôt un accueil à Montesquiou

Les villas Edeniales® sont une solution innovante s'adressant aux personnes âgées ou handicapées qui ne souhaitent pas être maintenues à leur domicile ou qui ne peuvent plus l'être, sans pour autant quitter leur environnement social et affectif en demandant leur admission en maison de retraite.

Pour la personne accueillie, cette formule allie la convivialité d'un accueil familial traditionnel avec un confort renforcé et la sécurité de la vie en institution.

La maison est conçue et construite par un promoteur privé qui la met à disposition d'un Groupement de Coopération Médico-Sociale qui la prend à bail pour une durée de 18 ans moyennant un loyer déterminé et indexé qui sera intégré au coût de l'accueil.

La prestation d'accueil comporte également :

La restauration : les repas préparés par l'accueillant familial sont partagés de manière conviviale dans la mesure où l'état de santé de la personne le permet et qu'elle le souhaite.

L'entretien régulier des pièces mises à disposition de la personne accueillie (studio de 25 M² + lieux de vie communs), du linge de maison et du linge personnel de la personne accueillie.

En contrepartie de ces prestations, la personne accueillie paiera une redevance journalière fixée chaque année par délibération du groupement ;

Cet établissement bénéficiera d'une habilitation

Aide Sociale à l'hébergement qui permettra aux plus démunis de bénéficier des aides sociales au même titre que dans une maison de retraite.

Les accueillants familiaux

Chaque maison sera la résidence principale de l'accueillant familial titulaire et du remplaçant; chacun disposant d'un T4. Tous deux seront salariés du Groupement après avoir reçu une formation de 1200 heures débouchant sur l'obtention d'un diplôme d'auxiliaire de vie sociale. Un agrément délivré à chaque accueillant par le Président du Conseil Général après diverses investigations d'ordre social, médical et psychologique garantit le bien être des personnes accueillies.

Cet agrément est délivré pour l'accueil de trois personnes maximum par foyer.

La maison sera mise à disposition des accueillants (titulaires et remplaçants) par l'intermédiaire d'une sous location à titre onéreux par le groupement.

Le projet de Montesquiou:

4 villas seraient construites au lotissement ; à l'intérieur de chacune d'elles cohabiteront 3 résidents (personnes âgées et /ou adultes handicapés) avec les familles d'accueil sur 2 niveaux. Les résidents auront à leur disposition un jardin privatif qui leur permettra l'accueil d'un animal de compagnie.

**RENSEIGNEMENTS
EN MAIRIE.**